

Compte rendu du Conseil municipal du mercredi 19 décembre 2018 à 20 h 30

Nombre de conseillers : 19
En exercice : 19
Présents : 10
Absents / Excusés : 04
Pouvoir : 05

L'an deux mille dix-huit
Le dix-neuf décembre,
le Conseil Municipal de la commune de VIRAZEIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COURREGELONGUE, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 11 décembre 2018

M. LEBEDINSKY a été désigné comme secrétaire de séance

PRESENTS : M. COURREGELONGUE - Mme DELRIEU-GILLET - M. PAULAY - Mme MARTINETTI-BRICE – M. PIRA - M. LEBEDINSKY - Mme ZOIA – Mme VALENTI – M. SCANDUIZI - M. TREZEGUET

POUVOIRS : Mme SCAFFINI à Mme DELRIEU GILLET - M. LATASTE à M. PIRA – Mme RATINAUD à Mme ZOIA – M. GILLE à M. COURREGELONGUE - Mme PINASSEAU à M. TREZEGUET

ABSENTS / EXCUSES : M. JUIN - M. MENIER – VALENTIN - M. BLANCHARD

La séance est ouverte par l'adoption à l'unanimité du compte rendu du dernier conseil municipal du 14 novembre 2018.

1. Finances : Plan d'investissement communal 2019

M. Le Maire expose le Plan Pluriannuel d'investissement travaillé en Bureau municipal. Il explique les travaux et achats d'investissement pour l'année 2019.

Un débat s'installe sur les différents travaux. Certaines estimations devront être réajustées.

2. Bibliothèque / Médiathèque : Choix du bureau de contrôle et des missions SPS

La commission d'appel d'offres du 18 décembre a examiné les offres suivantes :

Bureau d'étude :

Nom de société	Prix TTC	Position prix
APAVE	5040	3
SOCOTEC	5280	2
BUREAU VERITAS	4488	<u>1</u>

Mission SPS

Nom de société	Prix TTC	Position prix
APAVE	3540	4
ENNOUAR	3180	<u>1</u>
BUREAU VERITAS	3210	2
BECS	4440	5
SOCOTEC	3492	3

La commission d'appel d'offre s'est réunie le mardi 18 décembre 2018:

La commission propose au conseil municipal de retenir:

Bureau d'étude : Bureau Véritas

Missions SPS : Ennouar

Le Conseil accepte à l'unanimité.

3. Demandes de subvention pour la mise aux normes de sécurité PPMS – Bâtiments scolaire du 1^{er} degré : au Conseil Départemental, la DETR, Fonds de concours VGA.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'entreprendre des travaux de mise en conformité PPMS des bâtiments scolaires 1^{er} degré

L'estimation présentée fait apparaître un coût de travaux de **36 095.26 € HT** soit **43 314.31 € TTC**.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'entreprendre cette opération d'investissement,

- sollicite les subventions conformément au plan de financement prévisionnel suivant :

. Etat – DETR/ FSIL 2019 (40 % de 36095.26 € HT) : **14 438.41 €**

. Département – Bâtiment scolaire 1^{er} degré 2019 (20 % de 36095.26€ HT) : **7 219.05 €**

. Communauté de communes Val de Garonne agglomération – Fond de concours 2019 (50% du montant HT restant) : **7 219 €**

. Autofinancement TTC (*montant global TTC moins subventions*) : **14 438 TTC €**

- **prévoit d'inscrire** au budget les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération,

- **et donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les pièces nécessaires à la réalisation de l'opération.

4. SDEE47 : Groupement de commande « Opération cocoon » pour l'isolation des bâtiments communaux

M. le Maire expose la proposition du SDEE47 sur le groupement de commande « Opération Cocoon ». Le SDEE 47 propose aux communes de se regrouper pour l'achat de matériel d'isolation des bâtiments communaux.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

5. Recensement de la population 2019 : création de 3 emplois « agents recenseurs ».

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de créer 3 postes de vacataire pour le recensement 2019 du 07 janvier 2019 au 16 février 2019.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit pour les personnes recrutées d'une mission et propose de rémunérer les recenseurs sur la base de forfaits :

- 1300 euros net pour les agents des secteurs 1 et 2
- 1380 euros net pour l'agent du secteur 3

Monsieur le Maire précise que le forfait comprend également les séances de formation, la journée de repérage et tous les frais kilométriques.

Le Conseil, sur rapport de Monsieur le Maire, accepte à l'unanimité

6. CDG 47 : Convention RGPD et Délégué à la protection des données

Monsieur le Maire explique que depuis le 28 mai 2018, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGDP) est entré en vigueur dans tous les pays de l'Union européenne et s'applique à toutes les collectivités.

Ce texte instaure un nouveau principe responsabilisation : les collectivités devront adopter et actualiser des mesures techniques et organisationnelles leur permettant de s'assurer et de démontrer à tout instant qu'elles offrent un niveau optimal de protection des données personnelles traitées.

Le RGPD impose également aux collectivités l'obligation de mise en place d'un délégué à la protection des données (DPD).

Monsieur le Maire explique que le CDG 47 met en œuvre un nouveau service au profit des collectivités lot-et-garonnaise. Ce dernier se décompose en deux niveaux d'intervention :

- Le premier correspond à un accompagnement à la mise en œuvre de cette réglementation et à un partage de moyens avec le délégué à la protection des données (DPD) nommé par la collectivité, dit « Forfait Conseil et Moyens DPD » avec pour objectifs d'assister et mettre en commun des outils au profit du DPD de la collectivité concernée.
- Le second correspond à la mutualisation d'un DPD, agent du CDG 47, au profit des collectivités intéressées, dit « Forfait DPD mutualisé » et dispense la collectivité d'en nommer un pour ses propres besoins. L'intervention du DPD dans la collectivité se divisera en deux phases. La première, dite « Phase initiale », aura pour objectif de mettre en conformité la collectivité avec le RGPD. La seconde phase, dite « Abonnement DPD mutualisé », aura pour

objectifs d'assurer un suivi dans la mise en œuvre du RGPD et de couvrir toute intervention du DPD mutualisé si nécessaire.

Monsieur le Maire propose de mettre en place le forfait DPD mutualisé et présente le coût :

« Forfait DPD mutualisé » :

- Phase initiale (N) : 290 € la journée
- Phase abonnement (N+1) : 800 € par an

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité

7. EAU47 : Rapport de présentation sur le prix et la qualité du service.

M. le Maire fait lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'Eau Potable et de l'Assainissement établi par le Syndicat Eau47 pour l'exercice 2017.

Le Conseil municipal valide ce rapport.

8. Travaux en cours

Les Travaux du lotissement « Les Hauts de Virazeil » sont en cours

Les Prises pour les illuminations de Fin d'Année ont été posées sur les mâts le long de la D933 et les décorations ont été installées.

Il est nécessaire de débarrasser la sacristie de l'Eglise de Virazeil car il y a un problème d'infiltration d'eau. Un devis pour la réparation est en cours.

9. Questions diverses

✓ Point sur les Chapiteaux : VGA a relancé la commune pour la location des barnums 2019. M. PAULAY a contacté les associations, il attend une réponse.

✓ Travaux de VGA pour la voirie de la commune : M. LEBEDINSKY présente le bilan.

✓ Réunion SEM 47 - Cœur de Bourg : (M. Le Maire quitte la salle).

Présentation par Mme GILLET du bilan de la réunion des concessionnaires des réseaux menée par la SEM 47 pour le projet urbain Cœur de Bourg. Le Conseil municipal accepte que soient déterminés les emplacements des entrées des lots sur le plan.

✓ Vœux de la Municipalité à la population : le 12 janvier à 19 h 00. Vœux aux agents le 18 janvier à la mairie, à 18h

La séance est levée à 23 h 00